

FORMATION AU CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

2022-2023

ÉCRIT PROFESSIONNEL DE FIN DE FORMATION

*Comment la posture de la Conseillère Conjugale et
Familial permet de répondre à une problématique
précise, énoncée par un établissement scolaire, tout en
faisant émerger et en prenant en compte les propres
questionnements des jeunes ?*

Organisme de formation : Fédération régionale du Planning Familial
Auvergne Rhône Alpes - 38 000 GRENOBLE

Fanny LIMAL - Juillet 2023

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

PF : Planning familial

EAS : Éducation à la sexualité

CCF : conseillère conjugale et familial

EVARS : Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle

SNU : Service National Universel

NVN : Numéro Vert National

BPJEPS LTP : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Loisirs
Tous Publics

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

AD : Association Départementale

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

DDFE : Délégué Départemental des Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les
hommes

IVG : Interruption Volontaire de Grossesse

IST : Infection Sexuellement Transmissible

HCE : Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

CSS : Centre de Santé Sexuelle

SOMMAIRE

Table des matières

MON PARCOURS PROFESSIONNEL ET BÉNÉVOLE	3
INTRODUCTION	4
HISTORIQUE DE LA LOI AUBRY quand, pourquoi, comment ?	5
LA RÉALITÉ DE TERRAIN ACTUALITÉS	11
1/ Différents rapports et constats.....	11
2/ 2001 / 2021 : Cas d'École, 20 ans d'inaction.....	17
3 Exemples de paroles de jeunes et moins jeunes	19
RETOUR D'EXPÉRIENCES	21
1/ 4 semaines de stage	21
2/ Les demandes particulières	24
2a Ex : Demande d'intervention avec un thème principal : l'hypersexualisation	24
2b Ex : Demande d'intervention des suites d'un évènement survenu au sein du collège	27
2c Ex : Demande de stand au sein d'un établissement privé	30
LES QUESTIONS QUE JE ME POSE	33
PERSPECTIVES POUR MON FUTUR MÉTIER	35
CONCLUSION	40
RÉSUMÉ	41
ANNEXE I Communiqué de presse : CAS D'ÉCOLE	43
ANNEXE II Courrier à destination des parents d'élèves	45
ANNEXE III Communiqué de presse du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes	46
ANNEXE IV Questionnaire auprès des CCF en poste :	47
BIBLIOGRAPHIE	48

En rédigeant ce mémoire, j'ai volontairement eu recours à l'écriture inclusive pour visibiliser les femmes dans la langue française. J'utiliserai la méthode d'écriture inclusive suivante, en utilisant le point médian : professionnel.le.s, tou.te.s, adolescent.e.s, chacun.e.s, certain.e.s, interlocuteur.rice.s, mineur.e.s, habitant.e.s, etc...Et pour faciliter la lecture de cet écrit, j'ai fait le choix de donner un genre féminin au métier de conseillère conjugale et familiale et au métier d'infirmière scolaire.

MON PARCOURS PROFESSIONNEL ET BÉNÉVOLE

Depuis janvier 2021, je suis salariée de l'association du Planning familial de mon département (ADXX), qui est un EVARS, Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle, agréée par la Préfecture du département. L'intitulé de mon poste est « Chargée de mission, animation », de ce fait, je conçois des projets comme la mise en place de séances d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle auprès des collégien.ne.s de mon territoire, auprès de différentes structures qui accompagnent un public jeune et/ou vulnérable.

J'accueille également du public pendant les temps de permanences de l'association (3h/semaine) et je suis écoutante du NVN le 0800 08 11 11.

Je suis féministe, mon engagement auprès de cette association remonte à une dizaine d'années. Mon parcours personnel est pour beaucoup dans cette volonté de changer la société : cela passe aussi par l'éducation et donc l'échange et la communication vers les plus jeunes.

Mon expérience dans l'animation s'est construite grâce aux bénévoles de l'AD51 et grâce au BPJEPS LTP obtenu en 2014.

Ce dernier m'a permis d'appréhender le métier de l'animation, de prendre en compte les différentes notions de ce métier : la sécurité des enfants, la réglementation des ACM, la découverte de nouvelles activités et surtout un aperçu des différents parcours de vie des enfants et pré-adolescents. J'ai pu voir comment la posture de l'animateur.ice, ou de la directeur.ice permet un cadre bienveillant pour toute l'équipe et pour les enfants. En travaillant pour différentes associations (en dehors du PF) j'ai pu constater que les sujets en lien avec la vie affective relationnelle et sexuelle sont présents dans n'importe quel contexte : les jeux, les goûters, les promenades, et bien dans les interactions et les dialogues entre les filles et les garçons entre autres.

Déjà, j'ai pu constater que la pratique de l'écoute active (que je ne savais pas encore nommer), et de l'empathie sont des critères essentiels pour que les jeunes se sentent à l'aise et contents d'être présents dans la structure.

En parallèle, en tant que bénévole au PF, j'ai pu assister à différents temps d'animation d'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle ou d'Éducation à la sexualité, menés par des bénévoles formées par le réseau du PF et construits selon les valeurs défendues par le PF¹ :

« L'approche sociale proposée dans les séances d'éducation à la sexualité, basée sur la libération de la parole et les échanges de points de vue, permet de :

- *Déconstruire les idées reçues sur les questions relatives à la sexualité et l'anatomie ;*
- *Lever les tabous dès le plus jeune âge ;*
- *Favoriser les échanges entre pairs ;*
- *Lutter contre le sexisme, les LGBTphobies et toutes autres violences liées à la sexualité.*

En cela, cette approche est globale et positive. Elle favorise la construction d'un socle social pour vivre ensemble, que l'on soit fille ou garçon dans le respect des personnes. »

J'ai donc de l'expérience pour mener des animations collectives au sein de mon AD. La formation de CCF et ses périodes de stage m'ont permis de pouvoir faire une comparaison entre ma pratique et celles des CCF en poste. Et surtout de mieux comprendre dans quel cadre ces séances d'éducation à la sexualité sont mises en place et mieux appréhender la réalité de terrain.

Les séances d'éducation à la sexualité sont une des principales missions de la CCF, elles font partie du référentiel² du métier de CCF.

Les demandes multiples que nous recevons dans notre EVARS, et celles comptabilisées au niveau national, toutes AD confondues, le PF rencontre plus de 156 934³jeunes par an, sont la preuve de l'importance de cette mission.

INTRODUCTION

¹ <https://www.planning-familial.org/fr/education-la-sexualite-99>

² RNCP36217 Les CCF mettent en œuvre des actions collectives dans une optique de prévention et de sensibilisation dans ses champs de spécialisation (santé sexuelle, violences, conjugalité, parentalité...). Ils conçoivent les projets d'animation collective, de la construction des supports à l'évaluation de leur intervention. Ils animent également des groupes de paroles à l'aide de techniques permettant le partage de vécus des participants.

³ Rapport d'activité 2022 du Planning familial, page 10 : <https://www.planningfamilial.org/sites/default/files/2023-05/0523-RA-PF2022-def-web.pdf>

Pour la rédaction de cet écrit professionnel, j'ai choisi de travailler sur les animations collectives.

Comme évoqué plus haut, les animations collectives sont une des activités principales de notre EVARS. Nous recevons régulièrement des demandes émanant de différents établissements scolaires, surtout les collèges et d'autres structures souvent associatives qui accompagnent des personnes en situation de handicap. Je m'attarderai seulement sur les séances organisées au sein des établissements scolaires. J'en parlerai avec ce vocabulaire : intervention, animation ou séance.

Le PF est reconnu par l'Éducation Nationale dans les apports complémentaires que notre expertise de terrain peut apporter aux jeunes, nous disposons, à ce titre d'un agrément du ministère de l'Éducation Nationale. Nous militons afin de que tous les jeunes puissent bénéficier des séances d'éducation à la sexualité.

Ce thème me tient à cœur à plusieurs titres : tout d'abord parce que le sujet de la sexualité est politique, je reprends la définition de la santé sexuelle par l'Organisation Mondiale de la Santé : « *La santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risques, libres de toute coercition, discrimination ou violence.* » et pour cela, il faut pouvoir s'emparer des informations et des droits en matière de prévention des grossesses non désirées, des IST, des violences sexistes et sexuelles par l'apprentissage du consentement, en passant par l'égalité et le respect de toutes les orientations sexuelles et identités de genre. Ensuite c'est une des activités de mon travail que je réalise régulièrement, et enfin c'est un sujet de société qui tient une place importante dans l'actualité.

Je souhaite aborder les conditions de mise en place de ces animations EAS. Je m'attarderai d'abord sur les lois et circulaires de mise en œuvre encadrant ces séances. J'approfondirai ce sujet avec différents rapports rendus ces dernières années. En effet, après 20 ans d'effcience, nous disposons de suffisamment de recul et de plusieurs analyses. Pour finir cette réflexion, je décrirai des demandes pour lesquelles nous avons pu être sollicitées par des responsables de collèges, afin analyser de quelle manière la CCF peut y répondre sans mettre de côté les attentes des jeunes très en demande de séances supplémentaires à celles prévues par l'administration.

HISTORIQUE DE LA LOI AUBRY quand, pourquoi, comment ?

La sexualité est un sujet tabou dans notre société, encore aujourd'hui au 21^{ème} siècle alors qu'elle fait partie de nos vies, depuis le plus jeune âge. On peut l'affirmer en constatant les difficultés de la mise en place des séances d'éducation à la sexualité et l'application de la loi Aubry de 2001. Moins de 15 % des élèves bénéficient de trois séances d'EAS pendant l'année scolaire en école et au lycée (respectivement moins de 20 % en collège)⁴.

Pourtant depuis les années 1960 - 1970, des personnes politiques et/ou investies sur ces questions réfléchissent à des moyens d'actions pour donner la place à cette éducation dans le parcours scolaire des jeunes. En France, les droits pour la santé sexuelle et reproductifs sont discutés depuis 1956 par exemple avec la création de l'association Maternité Heureuse qui deviendra plus tard le Planning familial. En effet l'association met déjà en avant la nécessité d'éduquer toutes les personnes sur ce sujet.

L'un des piliers sur lequel s'appuie le PF est l'éducation populaire. Cette démarche vise à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement, une éducation visant l'amélioration du système social.

L'éducation à la sexualité doit être possible et accessible pour tous et toutes afin de permettre une meilleure connaissance des droits (ivg, contraception, dépistages ..) et de permettre de déconstruire les stéréotypes de genre.

L'un des premiers textes juridiques instaurant l'éducation à la sexualité date de 1973, il s'agit de la circulaire Fontanet. Celle-ci reste facultative dans son application.

Circulaire Fontanet du 23 juillet 1973⁵ : Premier texte juridique instaurant l'éducation à la sexualité : La circulaire Fontanet, amorce la question en ces termes : « *Il a longtemps été admis que les éducateurs devaient tenir les enfants à l'écart des problèmes de l'âge adulte, et plus spécialement à l'égard de ceux qui concernent la sexualité. Mais les fables racontées aux plus petits et le silence opposé aux plus grands paraissent aujourd'hui chargées d'inconvénients très lourds, du double point de vue de l'évolution psychologique et de la relation de l'adolescent à l'adulte. Ils sont devenus inacceptables du fait de la civilisation ambiante, de l'évolution des modes de vie, du recrutement mixte des établissements* ».

⁴ Rapport de l'Inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche juillet 2021.

⁵ L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires (openedition.org)

En 1973, la France traverse de nombreuses luttes pour que toutes et tous puissent choisir d'avoir ou non des enfants après la loi pour la contraception date de 1967, une loi est votée en 1974 donnant le droit à l'avortement.

Les femmes et les hommes du Planning familial qui rencontrent et écoutent les femmes notamment, se rendent compte des difficultés que celles-ci vivent au sein de leur couple, dans leur vie professionnelle et personnelle. Elles parlent des grossesses à répétition subies, des difficultés d'accès à la contraception, à l'avortement, des préjugés et jugements vécus dans leurs parcours d'accès aux soins, des violences conjugales et intra-familiales entre autres.

À partir de ces constats, le souhait d'élaborer des espaces libres de paroles, permettant le partage de connaissances, selon le principe de l'éducation populaire se précise. Avec le ressenti que ces sujets doivent être abordés et discutés tout au long de la vie des personnes.

Il faut attendre 2001 pour que le gouvernement prenne en compte cette nécessité et mette en place la loi Aubry : La loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 du Code de la Santé Publique.

Cette loi⁶ relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception rend obligatoire une information et une éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles. La démarche de cette éducation ne laisse aucune ambiguïté. L'objectif est double. Il s'agit de répondre à la fois à des questions de santé publique (grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles dont le VIH/sida), mais également à des problématiques concernant les relations entre garçons et filles, les violences sexuelles, la pornographie ou encore la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes. L'éducation à la sexualité à l'école est un apprentissage de l'altérité, des règles sociales, des lois et des valeurs communes.

Ainsi Le Code de l'Éducation prévoit :

« Art. L. 312-16.⁷ - Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret no 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

⁶ <https://journals.openedition.org/edso/951>

⁷ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032400741/

Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé pourront également y être associés. »

Les circulaires d'application de 2003⁸ et 2018⁹ complètent ces directives, et précisent le cadre de ces interventions, le but de celles-ci et les partenariats possibles avec les associations bénéficiant d'un agrément de l'Éducation Nationale. Ci-dessous, en extrait de la circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 :

« L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés. »

Le site de l'Éducation Nationale « EDUCSOL » détaille en quoi cette éducation à la sexualité est nécessaire pour la construction individuelle des jeunes. Ci-dessous un schéma récapitulatif des enjeux de celle-ci et précise les champs de compétences et de connaissances à apporter.

Le champ biologique couvre les éléments suivants : connaissances biologiques, anatomie, physiologie, transmission de la vie, puberté, prévention VIH/sida et IST, contraception, IVG.

Le champ psycho-émotionnel couvre les éléments suivants : estime de soi, confiance en soi, relation aux autres, émotions et sentiments, orientation sexuelle, identité de genre, compétences psychosociales.

Le champ juridique et social couvre les éléments suivants : rôles sexués et stéréotypes ; développement de l'esprit d'analyse face aux facteurs socio-environnementaux (milieu familial, culturel, sociétal) : égalité filles - garçons, discriminations, sexisme, LGBT+phobies, harcèlement ; liberté et responsabilité face aux choix personnels, notion de

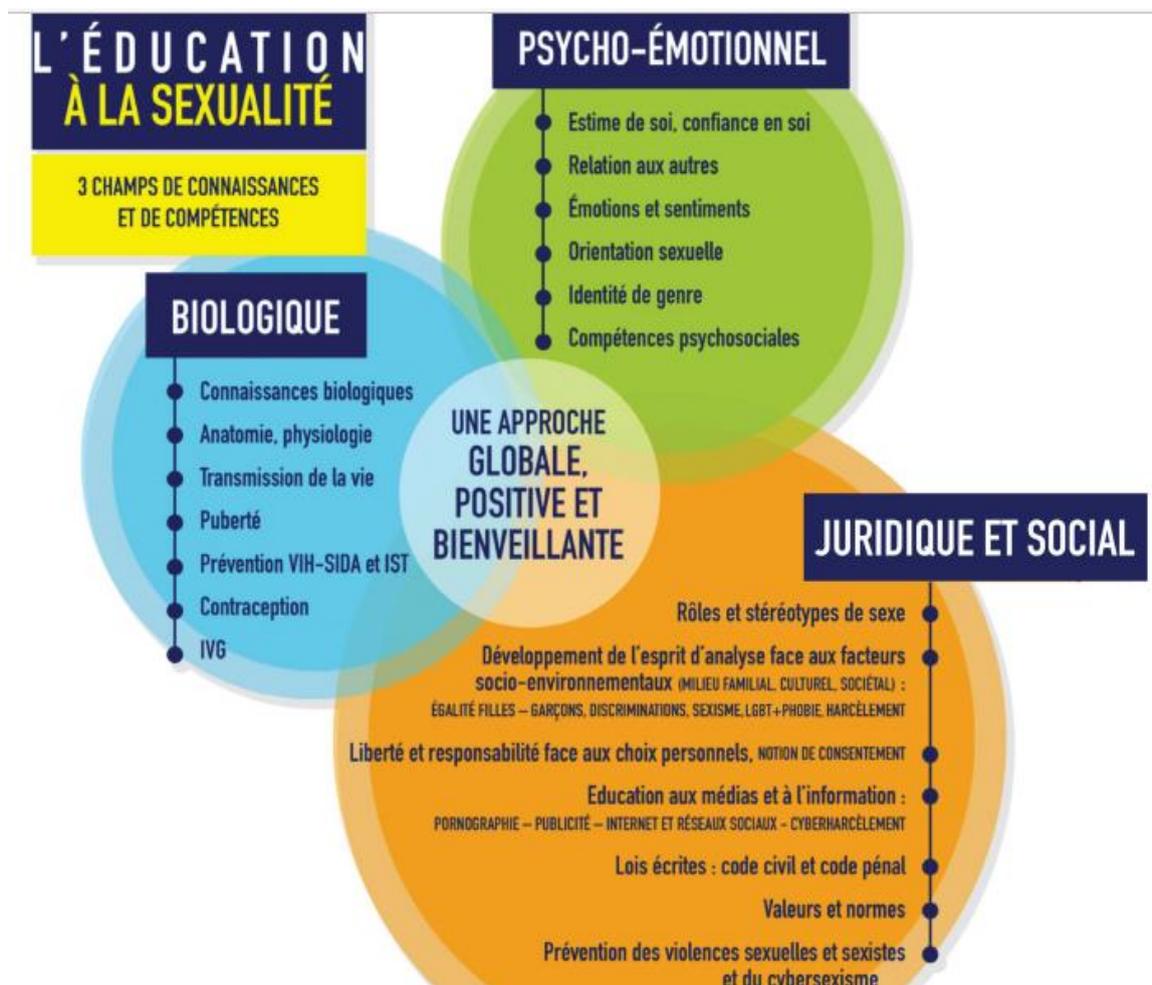
⁸ <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm>

⁹ https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm?cid_bo=133890

consentement ; éducation aux médias et à l'information (pornographie, publicité, internet et réseaux sociaux, cyberharcèlement) ; lois écrites (code civil et code pénal) ; valeurs et normes ; prévention des violences sexuelles et sexistes.

L'intersection de ces trois champs permet une approche globale, positive et bienveillante.

L'éducation à la sexualité à l'École favorise un apprentissage de l'altérité, des règles sociales, des lois et des valeurs communes



Nous avons eu l'occasion, pendant la formation, d'échanger et de prendre connaissance de ce document.

Nous nous sommes notamment arrêtées sur la définition des termes suivants :

- Éduquer : vient du latin « educare » qui signifie nourrir et « educer » : tirer hors de ..., conduire vers...élever.
- Éduquer est différent d'instruire :

Éduquer : c'est développer des savoir être, des savoir-faire utiles à la vie sociale.

Instruire : c'est transmettre des connaissances des savoirs.

C'est bien en « éduquant » les plus jeunes que nous pouvons espérer voir des changements dans la société. En leur apportant des clés pour avancer vers l'âge adulte, sans être dans l'injonction mais bien dans l'échange.

Ensuite, à travers ce document, nous comprenons que l'éducation à la sexualité est transversale et qu'elle permet de travailler le champ social, biologique, relationnel et affectif. Elle peut passer par les cours de français, d'histoire etc. Il reste donc aux équipes pédagogiques et aux responsables d'établissements de s'approprier ces recommandations.

L'Éducation à la sexualité peut faire partie du projet du CESC : cette instance prévoit et permet de mettre en œuvre des projets, des actions de prévention en faveur des élèves sur les thèmes de la santé et de la citoyenneté :

« Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC¹⁰) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter. »

Le CESC est présidé par le chef d'établissement et peut comprendre :

-des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives ;

-des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ;

-des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil ;

-des représentants des partenaires institutionnels (police, gendarmerie, service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et associatifs) et un ou plusieurs représentants de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

¹⁰ <https://eduscol.education.fr/2277/le-comite-d-education-la-sante-et-la-citoyennete-cesc>

Ce comité se réunit à la demande du responsable de l'établissement ou du conseil d'administration et a pour mission de :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de prévention de la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques.

Le CESC est organisé à travers différents niveaux hiérarchiques et territoriaux. Il y a un comité au niveau de l'établissement, du bassin c'est-à-dire en regroupant plusieurs établissements, au niveau du département (CDESC), et au niveau de l'académie (CAESC).

Dans une enquête réalisée entre 2017 et 2018 par la direction générale de l'éducation scolaire auprès des académies, des départements et des établissements, je note qu'à tous les échelons territoriaux, la prévention des conduites addictives et l'éducation à la sexualité sont les plus traitées par les CESC¹¹. En effet, si l'on observe par exemple les réponses des établissements scolaires : 86% d'entre eux ont mis en œuvre des actions liées à l'éducation à la sexualité au sein de leur CESC et 81% en ce qui concerne la prévention des conduites addictives.

LA RÉALITÉ DE TERRAIN ACTUALITÉS

1/ Différents rapports et constats

Dans cette partie, je vais apporter des éléments d'analyse sur cette loi et son application. De manière générale, on peut constater que cet apport n'est pas une réalité pour une grande majorité des élèves français.

Les jeunes cherchent des réponses et des représentations de la sexualité, pour cela, ils se tournent vers internet et les réseaux sociaux avec tout ce que cela implique : des images pornographiques très facilement accessibles qui véhiculent de la violence, et des rapports de domination.

Plusieurs enquêtes ont été réalisées sur ce sujet :

¹¹ Synthèse nationale de l'enquête CESC 2017-2018 page 11

-Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité de 2016¹². Le titre du communiqué de presse joint à ce rapport est clair : « *Le Haut Conseil à l'Égalité appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre une éducation à la sexualité à la hauteur des besoins des jeunes* ». Il explique en quoi l'éducation à la sexualité est nécessaire pour réduire les stéréotypes de genres, les violences sexistes et sexuelles, les discriminations basées sur le genre et l'orientation sexuelle.

« Si des progrès ont été faits en matière d'accès à la contraception et d'usage du préservatif lors des premiers rapports, les choses évoluent peu en matière de stéréotypes sexistes, notamment sur les questions liées à la sexualité. En effet, malgré une émancipation sexuelle certaine des femmes depuis la diffusion et le remboursement de la pilule, la sexualité continue d'être un domaine empreint d'inégalités et d'idées reçues sur ce que serait ou ne serait pas une sexualité féminine et une sexualité masculine.

Or, ces idées reçues ont des conséquences dramatiques en matière de violences sexistes : 7,5% des filles déclarent avoir été victimes, à l'école, de voyeurisme, de caresses ou de baisers forcés et une jeune femme sur dix de moins de 20 ans déclare avoir été agressée sexuellement au cours de sa vie. Ces violences sexistes trouvent un écho démultiplié par la viralité des réseaux sociaux, devenus une cour de récréation virtuelle : 1 collégienne sur 5 a été victime de cyberviolence.

Face à ces constats, le Haut Conseil à l'Égalité pointe une éducation à la sexualité qui reste parcellaire et inégale selon les territoires, en dépit de l'obligation annuelle de 3 séances du CP à la Terminale prévue par la loi du 4 juillet 2001. Lorsqu'elle est mise en œuvre, cette information reste encore trop souvent restreinte à des questions d'ordre anatomique et biologique.

Or, confronté.e.s à la difficulté de la société française à parler sereinement de leurs préoccupations, et face au manque de sources d'informations fiables et identifiées, les jeunes peuvent être amené.e.s à se tourner vers des contenus erronés, moralisateurs voire sexistes, que ce soit sur internet ou dans des émissions de libre antenne.

Faisant le constat que l'adolescence est un moment révélateur des inégalités filles-garçons et des discriminations homophobes, le Haut Conseil à l'Égalité considère urgent de généraliser l'éducation à la sexualité, partie prenante de la construction des jeunes en tant que citoyen.nes responsables. »

Dans ce même rapport, on peut lire qu'un quart des établissements scolaires n'ont mis en place aucune séance d'éducation à la sexualité.

¹² Remise du rapport relatif à l'éducation à la sexualité aux ministres Najat VALLAUD-BELKACEM et Laurence ROSSIGNOL - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (haut-conseil-egalite.gouv.fr) juin 2016

-Un autre rapport¹³ datant de juillet 2021 et rendu public en septembre 2022 par Médiapart. Ce rapport rédigé par l'IGESR, l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche et rendu au ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances et au secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles.

Ce rapport n'avait pas pour but de faire un bilan complet de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité mais plutôt d'apporter des recommandations, listées ci-dessous, afin d'améliorer ce dispositif :

-Mieux cerner l'éducation à la sexualité :

Recommandation 1. Revoir l'appellation de l'éducation à la sexualité afin de la centrer sur les questions sexistes et sexuelles, en fonction d'objectifs et de contenus spécifiques.

Recommandation 2. Identifier les liens entre l'éducation à la sexualité et les dispositifs relatifs à la santé, la citoyenneté, l'égalité entre les filles et les garçons et la protection de l'enfance.

Recommandation 3. Encourager les recherches sur l'éducation à la sexualité, son histoire, ses enjeux contemporains liés aux questions de santé publique, culturelles, humaines et sociales, ses aspects didactiques et transdisciplinaires.

-Clarifier le cadre législatif et réglementaire :

Recommandation 4. Introduire les notions d'éducation à la sexualité dans les programmes officiels de certaines disciplines concernées, au-delà des disciplines liées aux aspects biologiques et sanitaires et de l'enseignement moral et civique.

Recommandation 5. Inscrire au moins trois séances annuelles dédiées dans l'emploi du temps des élèves des écoles, des collèges et des lycées (disposition complétant l'article L. 312-16 du code de l'éducation).

Recommandation 6. Attribuer la mission d'organisation des séances annuelles aux chefs d'établissement, en lien avec les comités d'éducation à la santé et la citoyenneté (disposition complétant l'article L.312-16 du code de l'éducation).

¹³ <https://www.mediapart.fr/journal/france/200922/education-la-sexualite-mediapart-revele-un-rapport-d-inspection-entree-par-blancher>

-Mieux intégrer l'éducation à la sexualité à la politique éducative aux niveaux national et territorial :

Recommandation 7. Élaborer un document stratégique ministériel, comportant l'objet, les attentes et les besoins identifiés, les moyens utilisables, le suivi et l'évaluation de l'éducation à la sexualité.

Recommandation 8. Inscrire l'éducation à la sexualité dans les projets académiques et les projets d'établissement.

Recommandation 9. Intégrer l'éducation à la sexualité dans la lettre de rentrée académique.

-Rendre l'éducation à la sexualité plus lisible :

Recommandation 12. Développer la communication destinée aux larges publics intéressés sur le sens et le contenu de l'éducation à la sexualité, grâce à divers vecteurs (comme les médias).

Recommandation 13. Prévoir une information systématique des parents par l'équipe de direction sur la programmation de l'éducation à la sexualité prévue lors de la rentrée scolaire.

Recommandation 14. Élaborer des documents de sensibilisation destinés aux parents sur les interventions menées conjointement par l'éducation nationale et les collectivités et/ou les associations afin de donner un éclairage sur les modalités et les objectifs de l'éducation à la sexualité.

-Encourager les établissements scolaires à développer la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité :

Recommandation 15. Installer, avec un souci de pluralité, une équipe référente de personnes volontaires.

Recommandation 16. Établir une programmation cohérente de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité à travers les enseignements d'une part et les séances dédiées d'autre part, tout au long de la scolarité, s'appuyant sur des ressources didactiques et pédagogiques adaptées.

Recommandation 17. Mettre l'éducation à la sexualité à l'ordre du jour des conseils pédagogiques.

Recommandation 18. Inciter les établissements scolaires à monter des projets liés à l'éducation à la sexualité et les proposer, le cas échéant, dans le cadre des appels à projets faits par exemple par les collectivités territoriales.

-Consolider le cadre administratif et opérationnel des interventions extérieures :

Recommandation 19. Inscrire systématiquement l'éducation à la sexualité dans les conventions de partenariats avec les institutions (collectivités territoriales, agences régionales de santé, délégations aux droits des femmes et à l'égalité) et veiller à leur mise en cohérence, en particulier en coordonnant les comités de pilotage et de suivi correspondants.

Recommandation 20. Développer les documents-cadres précisant les conditions d'organisation des séances d'éducation à la sexualité (notamment les objectifs, les cibles, le financement, les réseaux d'intervenants, les offres d'interventions et de formations, le suivi) entre les différents partenaires institutionnels et associatifs départementaux et/ou régionaux, sur lesquels peuvent s'appuyer les établissements.

Recommandation 21. Prévoir la signature d'une lettre individuelle par le chef d'établissement et par l'intervenant extérieur recruté, qui précise les modalités de l'intervention (préparation en amont, présence d'un référent, établissement d'un bilan commun, etc.) dans le respect des valeurs portées par l'École de la République.

Recommandation 22. Encourager une réflexion sur l'exigence d'un agrément et l'attribution d'un label pour les associations intervenant sur l'éducation à la sexualité, en lien avec les discussions en cours sur l'encadrement des interventions des associations spécialisées sur la protection de l'enfance.

-Mettre en œuvre une démarche de suivi et d'évaluation :

Recommandation 23. Établir, dans chaque établissement, un tableau récapitulatif des actions menées sur l'éducation à la sexualité en interne et avec les intervenants extérieurs, leur durée, leur financement, et le volume horaire consacré.

Recommandation 24. Systématiser les bilans annuels à tous les niveaux, local, départemental, académique.

Recommandation 25. Mieux affirmer le rôle de la direction des services de l'éducation nationale comme relais des orientations académiques pour la mise en place et le suivi de l'éducation à la sexualité.

Recommandation 26. Établir une analyse annuelle académique de l'éducation à la sexualité, notamment à partir des bilans fournis par les directions des services académiques de l'éducation nationale.

Recommandation 27. Construire des indicateurs de suivi pédagogique de l'éducation à la sexualité en vue d'une appropriation par les corps d'inspection pédagogique.

Recommandation 28. Encourager une évaluation des savoirs des élèves sur l'éducation à la sexualité.

Recommandation 29. Mener des enquêtes de satisfaction auprès des élèves et des parents.

-Renforcer la formation des acteurs :

Recommandation 30. Renforcer le déploiement des formateurs académiques sur l'éducation à la sexualité, afin de former à long terme tous les personnels d'enseignement, d'éducation, d'encadrement, d'inspection intervenant en établissement scolaire sur l'éducation à la sexualité.

Recommandation 31. Renforcer les formations et séminaires nationaux sur l'éducation à la sexualité, permettant notamment de clarifier les liens avec les autres dispositifs concernés par la santé, la citoyenneté, l'égalité entre les filles et les garçons et la protection de l'enfance.

Recommandation 32. Renforcer la formation initiale des personnels d'éducation et d'enseignement dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation par un volume horaire dédié et une évaluation au concours explicites, en accordant une attention particulière à la démarche de projet et au travail collaboratif en matière d'éducation à la sexualité.

Recommandation 33. Renforcer les formations conjointes entre les personnels de santé en éducation à la sexualité, exerçant aussi bien dans le second degré que dans le premier degré, et les autres personnels de l'éducation nationale ou des associations intervenant sur ce sujet.

Recommandation 34. Faciliter l'accès aux formations spécifiques proposées par les universités (comme les diplômes d'université de sexologie ou d'études en sexualité humaine) aux professionnels du soin, de la prévention, du conseil ou de l'éducation.

Recommandation 35. Identifier l'éducation à la sexualité dans les actions pouvant être proposées aux étudiants en service sanitaire et dans leur bilan d'activité et renforcer le suivi de leurs travaux.

De mon point de vue, et avec mon expérience je me rends compte des difficultés à concrétiser l'éducation à la sexualité au collège. Je parle des collèges car c'est en grande majorité les collèges qui initient l'éducation à la sexualité et qui nous sollicitent le plus souvent.

Grâce aux échanges avec les personnels pédagogiques, les conseillers principaux d'éducation, les infirmières scolaires, des professeur.es, je peux lister ici quelques remarques dont ils et elles m'ont fait part, notamment des difficultés pour ces personnes à investir cette question au sein de leur établissement :

-peu d'investissement de certains responsables d'établissements sur cette question.

- le manque de formation des professeurs sur ces questions et de manière générale de tous les personnels de l'éducation nationale.
- l'absence d'intérêt pour la question : l'école n'est pas le lieu pour évoquer ces sujets.
- le défaut de légitimité pour aborder ces questions de la part des professeurs.
- le manque de temps des infirmières scolaires pour mettre en place ces séances, elles partagent leur temps de travail sur plusieurs établissements scolaires.
- la carence de suivi et d'accompagnement pour les personnels qui veulent mettre en place l'EAS.
- les difficultés de gestion des emplois du temps des élèves.
- la crainte de devoir justifier l'EAS auprès des collègues ou des parents d'élèves.
- les moyens financiers qui ne sont pas suffisants pour pourvoir répondre à tous les besoins et projets de l'établissement scolaire.

Je remarque que ces éléments factuels corroborent les recommandations citées plus haut dans le rapport de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Pour résumer, il faudrait que cette éducation à la sexualité soit prise en compte dès le début du parcours scolaire des élèves, de façon transversale, avec tous les personnels de l'établissement scolaire, qu'elle soit encadrée et évaluée au niveau académique. Il faudrait ajuster les thèmes liés à la sexualité au sens basique, c'est-à-dire la reproduction, la prévention, avec les sujets d'actualité, notamment les violences sexistes et sexuelles, d'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis le mouvement « #metoo¹⁴ » on ne peut pas mettre cette question de côté. Et puis mieux communiquer vers le grand public, les parents d'élèves afin de déstigmatiser cette éducation, l'inscrire dans les enseignements de professorat, permettre des colloques et autres recherches dans ce domaine.

2/ 2001 / 2021 : Cas d'École, 20 ans d'inaction¹⁵.

Depuis plusieurs années, le PF défend l'Éducation à la sexualité. Partout en France les associations répondent aux établissements scolaires en participant et animant des séances d'éducation à la sexualité.

¹⁴ « #metoo » : mouvement lancé sur les réseaux sociaux en 2007 puis 2017. Ce mouvement est apparu en France pendant l'affaire Weinstein. Elle a pour conséquence de rendre publique la paroles des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

¹⁵ Annexe I

Le PF connaît la réalité de terrain et sensibilise la société à travers des campagnes de communication et des communiqués de presse afin de mettre le focus sur la nécessité d'appliquer cette loi.

La dernière campagne date de mars 2023. Le PF s'associe avec 2 autres associations de prévention, SOS Homophobie, Sidaction et décident de se réunir sous la bannière « CAS D'ÉCOLE : l'État ne fait pas ses devoirs ». Elles saisissent le tribunal administratif de Paris pour demander l'application de la loi de 2001.

Ces 3 associations nationales souhaitent mettre l'État devant ses responsabilités.

Elles s'appuient sur les statistiques suivantes, selon une enquête IFOP pour CAS D'ÉCOLE réalisée en février 2023 auprès d'un échantillon de 1 063 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans à 24 ans :

-Seules 15% des personnes interrogées déclarent avoir bénéficié de plus de 6 séances d'EAS dans toute leur scolarité et 17% n'en avoir jamais reçu.

-67% des personnes interrogées déclarent ne pas avoir bénéficié des 3 séances annuelles d'EAS que la loi de 2001 rend obligatoire à l'Éducation nationale de dispenser.

-88% des jeunes interrogé.e.s disent être d'accord avec le fait qu'une éducation à la sexualité adaptée aurait amélioré le début de leur vie affective et sexuelle

-84% trouvent que le nombre de cours d'éducation à la sexualité à l'école n'est pas suffisant aujourd'hui

-79% trouvent que l'éducation à la sexualité à l'école complète celle apportée par les parents

Cette campagne a été largement relayé dans la presse et les médias.

Tous ces chiffres et ces rapports nous montrent que si la loi était appliquée, la société entière pourrait bénéficier de ces bienfaits. À travers la mise en place d'espaces d'échanges et de questionnements, cela permettrait plusieurs avantages que je liste ci-dessous :

-Permettre de lever les tabous sur la sexualité, de pouvoir en discuter sans jugement.

-Informer de façon objective sur différents sujets, comme la connaissance et le respect des corps, les sentiments, les émotions, le consentement.

-Déconstruire les stéréotypes de genre, le système de domination, et parler d'égalité entre les femmes et les hommes.

-Faire ses propres choix pour sa santé, travailler sur l'autonomie.

-Décortiquer les informations contradictoires.

Et tout cela permettrait de diminuer les grossesses non désirées, les Infections sexuellement transmissibles, les violences sexistes et sexuelles, les violences conjugales et les discriminations LGBTphobes.

3 Exemples de paroles de jeunes et moins jeunes

À plusieurs reprises, notamment lors de mes périodes de stages et après des séances d'éducation à la sexualité, j'ai pu entendre des jeunes dire « merci » aux intervenant.e.s pour leurs échanges et dire qu'il faudrait plus de moment comme celui-ci.

De manière générale, les animations sont bien reçues par les participant.e.s et les retours sont plutôt positifs.

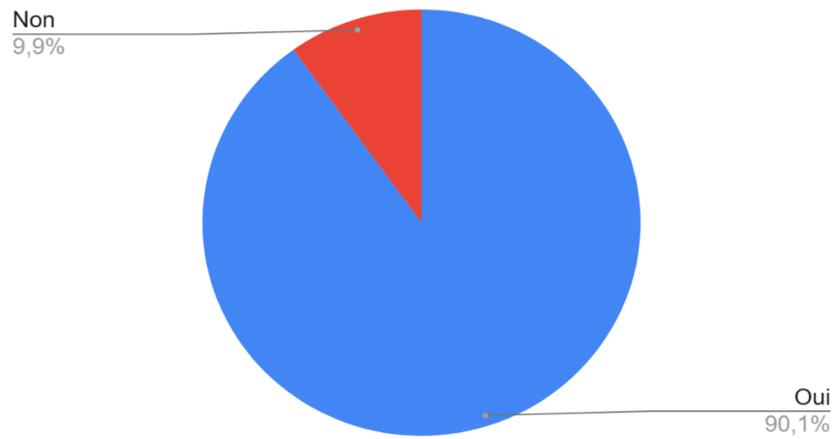
Plusieurs fois, les jeunes du groupe participants à ces temps d'échanges demandent plus de temps et d'autres moments comme celui-ci. Cela se traduit par des questions comme « vous revenez quand ? ».

Par exemple, pas plus tard qu'il y a 3 semaines, lors d'une intervention auprès d'un groupe mixte d'une classe de 4^{ème}, nous nous sommes retrouvées à passer la récréation avec ce groupe. Visiblement, elles et ils n'avaient pas envie de sortir de la classe, alors nous leur avons proposé de tester un jeu qui s'appelle « Sexploration¹⁶», c'est avec enthousiasme qu'ils et elles ont accepté.

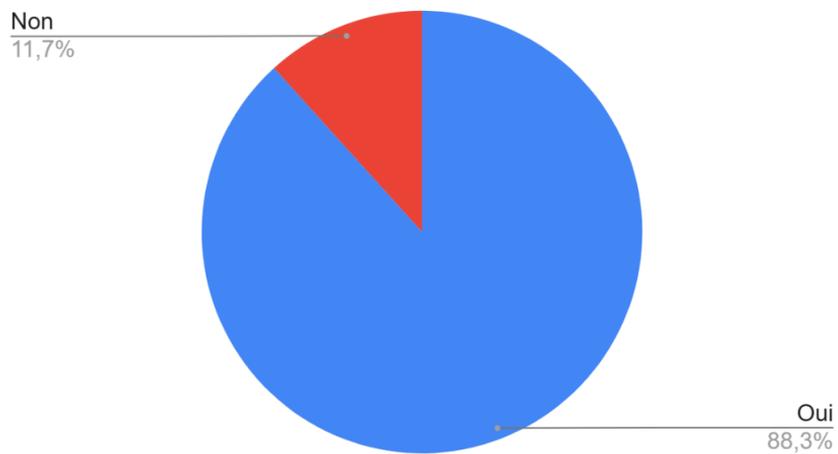
Dans la plupart des interventions, nous demandons aux participant.e.s de bien vouloir répondre à quelques questions afin de nous permettre d'évaluer notre travail et d'apporter des ajustements aux interventions. Elles nous permettent aussi de juger la qualité des échanges. Je présente ces résultats sous forme de graphique, ils proviennent d'une évaluation menée auprès d'élèves de 5^{ème} et 4^{ème} de 2 établissements, soit 338 réponses. Cette évaluation vient clôturer un cycle de 3 heures d'animation réparties dans le temps.

¹⁶ Sexploration est une collection de 5 jeux pour aborder de façon ludique les enjeux de la santé sexuelle et de l'égalité des genres avec les jeunes. Le premier jeu « c'est pas tabou » est un jeu de plateau inspiré du jeu « tabou » avec des mots à faire deviner sans pouvoir en dire d'autres. Puis vient le quiz sur IST qui, avec 55 cartes de vrai ou faux, permet d'être incollable sur les IST. Le troisième jeu, « Mémo contraception » propose d'associer le contraceptif à son mode d'emploi, sa fiabilité, sa représentation. Le « Jeu du consentement » permet de comprendre ce que représente le consentement, comment l'exprimer et voir qu'il s'applique aux rapports sexuels mais plus largement à tous les rapports sociaux. Enfin, le « jeu des privilèges » met en évidence la manière dont l'apparence sociale, le genre, l'orientation sexuelle, l'apparence physique etc. ont un impact sur les privilèges que l'on a ou les discriminations que l'on vit dans une société donnée.

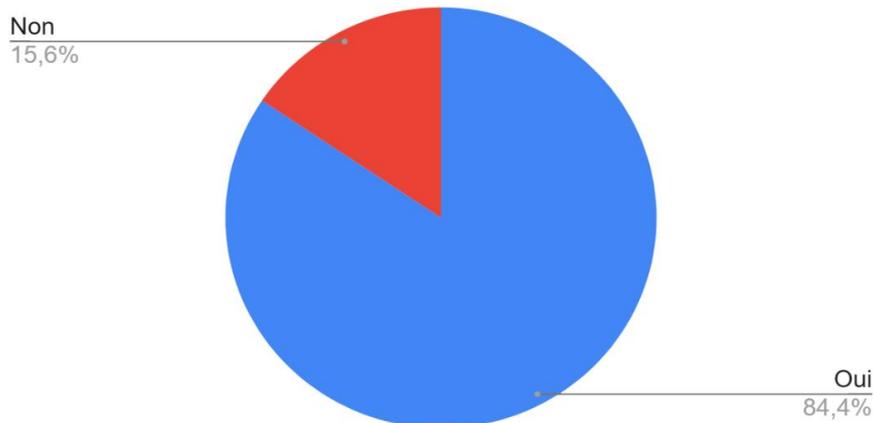
Nombre de J'ai trouvé l'animation intéressante



Nombre de Ça m'a appris quelque chose



Nombre de Je suis mieux informé sur les violences et les lieux où je peux parler



À la lecture de ces graphiques, on voit qu'une grande majorité des jeunes a apprécié ces temps d'échanges. Ils et elles disent avoir retenu au moins 1 chose.

RETOUR D'EXPÉRIENCES

Une fois ce constat général fait, je vais détailler dans cette partie des exemples d'animations réalisées notamment pendant mes semaines de stages mais aussi des exemples de demandes et leurs réponses apportées par mon AD. Ces éléments posés alimenteront mon analyse sur le positionnement professionnel du métier de CCF.

Ces semaines de stage avaient pour but d'observer, d'accompagner et de réaliser des animations collectives.

1/ 4 semaines de stage

J'ai réalisé mon stage principal au sein du PF de XX. Trois semaines de stage espacés tout au long de la formation. Le PFXX est un Centre de santé sexuelle et un EVARS.

L'équipe du PFXX est régulièrement sollicitée pour intervenir dans certains collèges de la ville et de ses alentours. Elle travaille en partenariat depuis plusieurs années avec certains d'entre eux et ponctuellement avec d'autres.

Ce ne sont pas des séances d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle comme le préconise la loi, c'est-à-dire 3 séances par an et par niveau, mais des séances sporadiques, ponctuelles, en « one shot ».

Les demandes peuvent être émises soit parce-que l'établissement cherche à compléter des séances et faire intervenir un.e interlocuteur.rice externe, expert.e dans ce domaine soit parce qu'il s'est passé un évènement au sein de l'établissement.

Ces séances sont gratuites pour les établissements scolaires, si le budget de l'association le permet. Ce budget correspond essentiellement aux subventions de l'Agence Régionale de Santé. De ce fait, le nombre d'animation est limité et il arrive de refuser d'intervenir faute de moyens financiers. Généralement, les demandes viennent des infirmières scolaires.

Les conditions d'interventions sont expliquées et généralement acceptées par les personnels qui demandent de faire intervenir le PFXX.

Ces animations sont construites et mises en place selon ces recommandations partagées par toute l'équipe :

-Intervenir seul.e devant les élèves, c'est-à-dire qu'aucun personnel de l'établissement n'est invité à y assister afin de libérer la parole et de permettre aux jeunes de parler sans frein et

surtout de pouvoir exprimer leurs interrogations à des personnes qu'ils et elles ne connaissent. Par expérience, on sait que cette organisation facilite la prise de paroles. Cependant, je note que dans la loi, il est noté que les intervenant.e.s extérieur.e.s doivent être accompagné.e.s par le personnel de l'établissement. C'est un élément qui me questionne et sur lequel je reviendrai dans cet écrit.

-La classe est coupée en 2 groupes, généralement en non-mixité. Les 2 intervenant.es se partagent un groupe fille et un groupe garçon. (D'ailleurs à ce propos, se pose la question du genre et des personnes non binaires. Dernièrement, j'ai pu avoir la réflexion de certains d'entre eux qui demandent comment sont construits les groupes et comment les personnes non binaires peuvent se retrouver dans la composition de ces groupes, c'est une réflexion que nous avons actuellement au sein de mon association)

-Poser le cadre en début de séance, si possible co-construit avec le groupe : demander la parole et respecter la parole de tous.tes, ne pas se moquer et ne pas juger les propos tenus, respecter la confidentialité de ce qui va être dit, parler pour soi et pas des personnes qui peuvent être connues de tous.tes.

-Animer l'intervention en partant des connaissances des jeunes, valoriser leurs savoirs.

-Répondre aux interrogations directes des jeunes, ne pas supposer ce qu'ils veulent savoir mais entendre leurs demandes, en bref appliquer l'écoute active, la reformulation et ne pas pré-supposer les propos tenus.

-Transmettre des ressources : des dispositifs existants sur la prise en charge de la santé sexuelle, des lieux ressources locaux.

Lors de ces observations, la CCF demande au groupe s'ils et elles ont déjà pu bénéficier de ces animations, généralement ils et elles répondent par la négative ou bien parlent du cours de SVT sur la reproduction humaine.

J'ai pu apprécier aussi l'enthousiasme de certain.e.s jeunes pendant l'animation, et à contrario la gêne que certain.e.s peuvent ressentir pendant l'animation. Ils et elles s'interrogent sur le pourquoi de cette animation, si tous les élèves de tous les niveaux vont avoir la même chose. À travers ces observations je constate que la sexualité reste pour eux un sujet qu'ils et elles ne s'imaginent pas discuter au collège. Qu'il reste encore des étapes à franchir pour que ces sujets ne soient pas vus comme extraordinaires mais bien comme faisant partie essentielle de leur apprentissage pour leur vie affective, relationnelle et sexuelle.

Tout au long de ce stage, j'ai pu assister à plusieurs animations et en mener une auprès d'un groupe de collégiennes. Et à chaque fois, les jeunes disent qu'ils et elles ont besoin de plus d'interventions de ce genre, le groupe remercie à chaque fois la CCF, et parfois souhaite prolonger les échanges.

J'ai complété ces 3 semaines de stage principal avec 1 semaine de stage réalisé au sein du Centre de santé sexuelle d'une ville de mon département. Ce centre est financé et dépend du Département. J'ai accompagné la CCF et assisté à plusieurs animations faites auprès de collégien.ne.s mais aussi auprès de jeunes engagé.e.s dans le Service national universel, le SNU.

De manière générale, ces interventions ressemblent à celles réalisées par les équipes du PF. Je choisis de décrire celle réalisée auprès des volontaires au Service National Universel. Ces personnes ont entre 15 et 17 ans, les groupes étaient mixtes (majoritairement masculin) et comptaient environ une trentaine de jeunes.

J'ai pu voir l'appel sous les drapeaux, les uniformes, le peu de considération des officiers auprès des jeunes avec des blagues de mauvais goût, la hiérarchie. Et le plus choquant, les réprimandes pendant les séances durant lesquelles des jeunes pouvaient somnoler, on les faisait alors lever et obliger à rester debout le temps qui convenait à l'officier.

Nous avons pu échanger sur le contexte d'intervention avec la CCF. Elle pense que toutes doivent pouvoir bénéficier des mêmes interventions, peu importe les lieux et la structure entourant les jeunes. Ce que j'entends. Cependant, nous sommes toutes les deux tombées d'accord sur le fait que cette ambiance très hiérarchisée ne nous a pas permis d'être à l'aise, ni nous ni les personnes composant le groupe.

Nous en avons discuté également au sein de mon EVARS, et parce que nous avons déjà été invité à faire des séances auprès de ce dispositif. Nous sommes tombées d'accord sur le fait que nous ne voulons pas intervenir dans ce milieu empreint de hiérarchie, de militarisation, d'autorité. Tout cela est contraire aux valeurs humanistes que le PF défend.

En dehors de ce contexte, peu enclin aux valeurs de l'éducation populaire, j'ai pu assister à 2 séances de 2 heures et voici ce que j'en retiens :

-peu de prise de paroles étant donné le nombre de jeunes : cela reste toujours impressionnant de prendre la parole devant autant de personnes même si la CCF permettait les échanges et d'autant plus devant des officiers présents et nombreux.

-paroles violentes vis-à-vis du viol sous couvert de blague

-méconnaissance des moyens de contraceptions, surtout la contraception d'urgence

-les stéréotypes de genre véhiculés par leur entourage et repris à leur compte : « *c'est aux filles de faire attention* » et donc de prendre en charge la contraception par exemple.

-cependant j'ai pu constater que ce sont les filles (peu nombreuses, elles étaient au nombre de 5 sur un groupe d'environ 30 personnes) qui avaient le plus de connaissance comme sur le préservatif interne par exemple ou sur le consentement.

J'ai voulu relater cette expérience parce que c'était pour moi une première expérience avec ce type de public, de structure et que cela nous a permis de confirmer le fait que nous devons rester en phase avec nos valeurs et de pouvoir dire qu'on ne peut pas accepter toutes les demandes.

Comme évoqué plus haut, je ne découvre pas les animations, j'ai de l'expérience dans ce domaine. Cependant, dans le cadre de ce stage, en dehors de mes repères, de mon territoire, je n'étais pas confiante même si l'équipe était derrière moi. La peur de mal faire et d'être observée m'a quelque peu déstabilisée. Mais c'est aussi ce que je suis venue chercher en suivant cette formation.

Ces semaines de stage ont grandement contribué à ma réflexion et à améliorer ma posture professionnelle. J'ai pu approfondir mes connaissances, revoir et améliorer mes techniques d'animation et en apprendre davantage sur le métier de CCF.

2/ Les demandes particulières

En-dehors des demandes d'animations « classiques » comme décrites plus haut, notre EVARS peut être sollicité pour répondre à des demandes d'animations mais avec un sujet à mettre en avant ou bien parce qu'il s'est passé un événement au sein de l'établissement. Le but de mettre en avant ces exemples est de m'amener à réfléchir sur l'organisation de ces séances, sur les conditions d'intervention discutées en amont.

Dans ce paragraphe, je vais décrire 3 exemples qui me posent question :

2a Ex : Demande d'intervention avec un thème principal : l'hypersexualisation¹⁷

J'ai pris mes fonctions de chargée de mission en 2021, au sein de l'EVARS de l'ADXX. Pour faire vivre l'EVARS, je suis amenée à rencontrer différents acteurs du territoire pour alimenter notre réseau et travailler sur des partenariats potentiels.

¹⁷ Définition du Larousse :

1. Dans la société, fait d'accorder une place de plus en plus importante à la sexualité, en multipliant les références à celle-ci dans l'espace public (médias, publicité).

En relation avec la DDFE de notre département, j'ai pu rencontrer la Chargée de mission du CISPD de l'agglomération d'Épernay (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et de la commission de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette personne a la charge de mettre en place des projets en direction du public jeune. L'objectif de cette rencontre était de permettre de nous faire connaître et d'étendre nos interventions en-dehors du bassin de ma ville. Elle m'explique que certains élus de l'agglomération sont sensibles à l'éducation à la sexualité, et que ces personnes souhaitent mettre en avant des actions de sensibilisation à destination des jeunes et qu'à ce titre elle cherche des structures pouvant répondre à cette commande. Elle précise qu'elle dispose de moyens de communication, financiers et dispose de tous les contacts des responsables d'établissements et de leur personnel.

Elle dit que cette éducation à la sexualité permettrait de compléter d'autres interventions de sensibilisation et de prévention portant sur d'autres sujets comme les addictions.

Cependant, afin de pouvoir mettre en place ces séances et qu'elles puissent être financées je devais répondre à leur demande qui était d'accentuer le sujet sur l'hypersexualisation. Je rappelle qu'en 2021, une polémique est survenue dans l'actualité portant sur les vêtements des jeunes filles, et en particulier le crop top, ce t-shirt qui laisse apparaître le nombril.

Dans ce cadre j'ai pu rencontrer les responsables d'établissements, des Cpe et des infirmières scolaires, ce projet concerne environ 400 collégiens et collégiennes, répartis sur 3 établissements, il s'agit des classes de 5^{ème} et ou 4^{ème}.

Pendant cette réunion, j'ai pu présenter notre association et nos activités. J'ai pu exprimer le fait que nous avons échangé sur le sujet en équipe, et qu'il nous paraît essentiel de remettre à leur place les représentations que le sujet de l'hypersexualisation peut véhiculer. C'est-à-dire que c'est encore une fois le corps des filles, des femmes qui est mis en avant dans cette polémique. Qu'il s'agit là encore d'un stéréotype de genre qu'il convient de ne pas reproduire. Ce n'est pas aux filles d'adapter leur tenue, elles peuvent et doivent pouvoir s'habiller comme elles le souhaitent. L'hypersexualisation des corps concernent tous les genres.

Toujours en concertation avec l'équipe du PF51, je propose de mettre en place 3 heures d'animation dont une heure en demi-groupe. Je rappelle nos méthodes d'interventions dont l'une essentielle qui est de partir de leur réflexion, leurs savoirs et de permettre d'échanger sans

2. En particulier. Représentation sexualisée des adolescents et des enfants (filles, particulièrement) à travers l'habillement, le maquillage, la gestuelle, qui exagère les stéréotypes de la féminité ou de la masculinité. (Elle constitue un phénomène social jugé préoccupant.)

jugement sur leur vécu et expériences. Je propose 3 heures pour permettre de travailler sur l'hypersexualisation mais pas seulement. Nous ne souhaitons pas intervenir seulement sur ce sujet.

En effet, il nous paraît important de ne pas échanger seulement sur les représentations négatives que peut amener ce thème afin de ne pas rester enfermés dans des injonctions entre ce qui est bien et ce qui est mal surtout si nous avons juste 1 heure pour en échanger. Notre proposition était de partir sur ce qu'est pour eux l'éducation à la sexualité. Nous avons préparé un power point qui nous servira tout au long des 3 heures, avec des sujets variés comme l'identité de genre, les orientations sexuelles, l'anatomie, les moyens de contraception, l'IVG, le consentement, les stéréotypes de genre etc... Il nous sert de trame mais n'est pas exhaustif puisque les jeunes vont apporter des réflexions sur leur propre représentation de l'EAS. Cette présentation est complétée par des animations plus concrètes et participatives comme le jeu de la ligne, les mises en situation sur le consentement, les dessins etc.

Notre proposition fut acceptée. À partir de ce moment, j'ai pu m'entretenir avec les personnes en charge de mettre en place ce projet. Cela m'a permis de mieux connaître l'environnement des établissements scolaires, le public concerné, de me rendre compte du travail amorcé par les personnels du collège, des ressources dont les jeunes disposent dans leur établissement. Mais aussi de pouvoir présenter notre association et nos activités, de relayer les éléments de communication du Numéro vert national 0800 08 11 11 par exemple.

Après la première heure d'intervention et lors de ma deuxième visite dans le premier collège, j'ai été interpellée par la Principale du collège et le cpe qui encadraient ces interventions. Ils m'ont fait part des retours venant de certains parents d'élèves. Pour être plus précise des inquiétudes quant à la tenue de ces séances. Il s'agissait de deux parents d'élèves qui ont demandé à la Principale en quoi consistaient ces animations et demandaient plus de précisions. Cela révèle exactement ce que nous avons pu voir dans la première partie de cet écrit. Une des recommandations est de mieux communiquer vers les parents d'élèves et de manière générale vers le grand public pour rendre l'éducation à la sexualité plus lisible.

Avec mon équipe nous avons proposé à la Principale d'écrire un courrier (en annexe) à destination des parents d'élèves afin de les rassurer sur les thèmes abordés et sur la manière dont ces séances sont menées et aussi de rappeler que cette éducation est une obligation. Après validation au sein de mon AD et auprès de la Principale, le courrier est parti via le réseau internet du collège. Après quoi, nous n'avons plus reçu de retour ou de questionnement de la part des parents d'élèves. Et nous avons proposé systématiquement ce courrier à notre contact dans l'établissement afin d'informer les parents d'élèves.

Je trouve aussi un autre élément positif sur l'envoi de ce courrier et cet exemple, c'est le fait que cela peut amener des discussions à l'intérieur de la maison, avec les parents, les frères et sœurs ou pas. Mais en tout cas cela rend moins opaque et moins tabou nos interventions et le travail des établissements scolaires sur ce sujet.

Ce premier exemple est plutôt positif dans son ensemble, dans la manière d'aborder cette demande, d'y répondre et la mettre en place. Il m'a permis notamment de pouvoir rencontrer différents acteurs, actrices travaillant pour le Département, l'Agglomération, le milieu associatif, les personnels des collèges.

2b Ex : Demande d'intervention des suites d'un évènement survenu au sein du collège

Dans cet exemple je vais relater une expérience qui nous a posé question au sein de mon association.

En mai 2021, nous avons été interpellés par la DDFE, le Rectorat et le Principal d'un collège pour venir dans l'établissement à la suite d'agressions sexuelles et l'exclusion d'un élève.

La demande était de proposer aux élèves de cette classe concernée par l'exclusion d'un de leur camarade des temps d'échanges sur cet évènement. La demande était formulée ainsi :

« Un des collèges de la Marne, collège XX, connaît une problématique de violences sexistes et sexuelles dans une classe de 4ème, la majorité des garçons de cette classe (environ 12/13) ayant des comportements déplacés et répréhensibles envers les filles, verbaux, physiques, ayant été informée j'ai contacté XX DDFE que je mets en copie et nous avons pu dialoguer avec l'établissement.

Monsieur XX, CPE du collège, qui porte cette demande, souhaite mettre en place 3 types d'actions avant les congés d'été : une action auprès des jeunes filles qui sera prise en charge par l'infirmière du collège, une 2ème action en parallèle auprès des garçons, pour laquelle l'équipe pédagogique nécessite de l'aide enfin une 3ème action, courant juin 2021, menée par DDFE auprès de la classe entière pour faire un rappel à la loi, droits des victimes, devoirs des témoins et sanctions pour les agresseurs

Le principe pour le travail avec garçons serait un contenu portant sur la pornographie et autres médias qui les influencent (mangas, réseaux sociaux etc) dans leur sexisme ordinaire devenu déviant et violent ; sachant qu'un travail autour des réseaux sociaux est mené par la Maison de la protection de la famille (Gendarmerie ancienne BPDJ) auprès de cette classe

En restant à votre disposition pour échanger et afin de vous mettre en relation rapidement avec M XX CPE du collège pour déterminer le moment et contenu d'une éventuelle intervention de votre part ».

Cette demande fut complétée par le message suivant, de la part de la DDFE :

« Bonjour,

Pouvez-vous faire de cette demande d'intervention une de vos actions prioritaires pour le mois de juin s'il vous plaît ?

Merci de me confirmer que votre intervention est financée par la subvention de la DRDFE de 10000€ (fonctionnement). J'ai précisé au principal du collège que votre intervention était gratuite car financée par l'État.

La situation dans la classe est grave et l'intervention doit se faire avant la fin de l'année scolaire. Je suis à votre disposition pour rappeler si besoin le contexte de cette intervention. »

À la lecture de ces messages, nous nous sommes senties obligées d'intervenir. Pour rappel, la subvention de la DDFE est la première ligne budgétaire de notre association et puis parce que les propos tenus dans ces messages reçus nous sont apparus graves et alarmants. C'était la première fois que nous avons été réclamés pour ce genre d'intervention.

Nous avons pris contact avec le Cpe du collège pour avoir plus d'informations sur les faits passés dans l'établissement. Nous avons également demandé si les élèves avaient bénéficié de l'EAS. Un élève de cette classe est passé en conseil de discipline après que les filles de cette même classe ont parlé d'agressions sexuelles auprès de l'infirmière scolaire et du cpe. En effet, le jeu de l'olive était une pratique courante dans le collège et notamment dans cette classe. Ce jeu consiste à introduire un doigt dans l'anus des personnes, à travers les vêtements. Ces faits se déroulaient, en sport, et dans la cour de récréation.

Après réflexion, nous sommes tombées d'accord sur le fait que cette agression sexuelle s'apparente au viol¹⁸, si nous reprenons la définition de celui-ci : *« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. »*

¹⁸ Article 222-23 du Code pénal

Nous sommes donc intervenues, en juin, auprès des garçons de cette classe. Nous avons pu échanger sur cet événement et sur les représentations violentes de la sexualité véhiculées dans les films pornographiques, les réseaux sociaux...

D'ailleurs, nous pouvons lire dans le dernier communiqué de presse du HCE, sorti en mai 2023, et en annexe : « *Plus de 2,3 millions d'enfants consultent chaque mois des vidéos sur les sites pornographiques ! et « dès 12 ans, plus de la moitié des garçons se rendent sur un site pornographique et y passent en moyenne 1 heure par mois.* »

Je ne vais pas m'attarder sur le contenu des échanges mais plutôt sur la démarche initiée par nos partenaires et sur ce qui nous a posé question dans notre groupe.

Tout d'abord, nous avons dû faire un retour auprès de ces mêmes partenaires mais sans que cela soit réciproque.

Brièvement, voici les éléments que nous avons fait remonter : les garçons ne minimisent pas les enjeux de ce genre d'agression sexuelle mais disent que tous et toutes participaient à ce jeu, et que la punition est « tombée » sur XX de leur classe. Ils s'interrogent sur l'accompagnement pour cet élève exclu, et expriment le besoin de plus en parler. Ils parlent des filles, bien sûr, en disant qu'elles aussi participaient au jeu.

Ce n'était pas gagné d'avance car lorsque nous sommes arrivées et que nous avons voulu nous asseoir, l'une des chaises qui restaient libre, était dessinée un pénis. Une fois le cadre posé nous avons pu échanger sur notre venue et notre intervention auprès de leur classe, nous avons été transparentes et cela a permis d'aborder le sujet concrètement, sans filtre et de façon objective. Pendant plus d'une heure, les jeunes ont parlé et donné leur ressenti sur cette situation. Nous avons noté également le besoin d'échanger sur d'autres questions que les violences sexistes et sexuelles et le consentement.

Nous aurions aimé parler de ces différents temps d'échanges puisque l'infirmière scolaire est intervenue auprès des filles et puis la DDFE auprès de la classe entière. Nous aurions apprécié de voir dans quelle mesure nous aurions pu continuer ou initier d'autres moments d'échanges, avec ou sans nous. Mais au moins que ce travail, et cette mobilisation puisse être évaluée dans le temps et/ou reconduite. Ou tout simplement, de voir l'année suivante, si des changements avaient été opérés dans leurs comportements.

Cela nous a laissé circonspectes et nous a donné l'impression d'avoir été utilisées. Et même plus, nous nous sommes dit que nous avons servi de caution au responsable d'établissement pour que ces événements soient pris en compte et qu'une réponse soit apportée.

Nous n'avons pas eu de nouvelles de cet établissement.

2c Ex : Demande de stand au sein d'un établissement privé

Il y a quelques temps, l'infirmière scolaire d'un lycée privé a téléphoné pour nous demander si nous serions d'accord pour venir tenir un stand dans le cadre d'une semaine de prévention.

Dans un premier temps, elle me questionne sur nos activités, notre EVARS. Je lui explique que nous avons l'agrément EVARS, que nous réalisons des interventions sur l'éducation à la sexualité pour les publics scolaires par exemple et que nous tenons régulièrement des stands. Nous en venons à parler de l'éducation à la sexualité. Selon elle, l'éducation à la sexualité va disparaître parce que la loi n'est pas appliquée et que par son expérience, elle constate des difficultés de mise en œuvre de cette loi.

Elle me parle ensuite du projet du lycée qui est d'organiser plusieurs journées de prévention sur les thèmes de la santé (avec notamment la présence d'une diététicienne), du sport (en proposant la découverte de nouvelles activités sportives) et de la sexualité. Ce pour quoi elle prend contact avec notre association.

Je lui explique notre mode de fonctionnement et que les décisions d'actions sont réfléchies en groupe. Je lui explique que nous pouvons mettre à disposition des affiches, des brochures et des jeux sur tous les thèmes liés à la sexualité et de manière générale sur la santé sexuelle. Nous pouvons aborder les sujets comme la contraception, les IST, l'IVG, et les orientations sexuelles par exemple.

À ce moment de la conversation, elle me requestionne sur notre positionnement vis-à-vis de l'IVG, je lui réponds que pour nous il s'agit d'un droit fondamental que nous défendons. Elle me répond que cela va poser un problème pour la Direction et qu'il nous faudra rester discrète sur ce sujet et ne pas en faire la promotion.

Je lui demande des précisions sur ce qu'elle entend par discrétion, elle répond que nous ne devons pas en parler librement sauf si on a des questions et qu'il ne faudra pas mettre en avant des affiches pour défendre l'avortement. Elle dit qu'elle devra négocier avec la Direction, si nous décidons de participer. Elle ne sait pas encore sous quelle forme cela pourra être mis en place, soit

un stand, soit des échanges en classes. Elle organise ce projet à destination des classes de premières et de terminales.

Nous en restons là pour les échanges et nous reprendrons contact lorsque j'aurai fait part de cette demande auprès du groupe.

Dans cet exemple, ce qui m'interroge c'est la pertinence de sa démarche, c'est-à-dire que je me demande comment cette infirmière scolaire peut effectuer son travail de prévention sans mettre en avant les dispositifs et les moyens d'accès concernant les méthodes contraceptives et surtout l'avortement. Comment peut-elle accomplir ce travail si elle doit ménager sa Direction sur ces questions, et par conséquent comment les partenaires éventuels peuvent-ils travailler dans ces conditions ? Et pour finir, comment les lycéen.ne.s peuvent bénéficier d'informations de prévention et de manière générale d'éducation à la sexualité s'il y a déjà des sujets que les personnels de l'établissement ne souhaitent pas voir aborder.

Ces exemples que je récapitule ainsi : une demande d'intervention à l'éducation à la sexualité avec un thème précis, une demande après qu'un évènement se soit passé dans l'enceinte d'un collège comme une « intervention pompier » et enfin une demande d'intervention pour laquelle on nous demande de ne pas mettre en avant les droits que nous défendons dans la cadre de la santé sexuelle. À travers ces demandes, se pose la question de la manière d'y répondre d'une part et d'autre part la mise en œuvre de cette réponse. Dans l'organisation d'un éventuel projet, la question de la présence ou non du personnel de l'établissement revient régulièrement, soit par la structure elle-même soit dans nos discussions internes.

Après en avoir discuté avec d'autres CCF, pendant mes stages et à l'occasion d'échanges pour la rédaction de cet écrit, je me rends compte que ces demandes ne sont pas rares mais qu'elles font parties de la réalité de terrain pour la CCF, elles restent exceptionnelles.

La description de ces exemples me force à me poser plus de questions sur ces demandes dès leur réception. Force est de constater que depuis que je suis en poste, je n'avais pas plus que ça l'analyse de terrain que je peux avoir maintenant. C'est-à-dire que je prenais avec enthousiasme toutes les demandes que nous pouvions recevoir sans questionner le pourquoi du comment on faisait appel à nous.

Pour alimenter cet écrit, j'ai proposé un petit questionnaire, en annexe, ou le cas échéant un moment d'échange avec des CCF en poste. Voici ce que j'en retiens :

-Tout d'abord, ces demandes particulières sont minimales par rapport aux demandes d'éducation à la sexualité « basiques ».

-De manière générale, elles ne souhaitent pas participer à des « interventions pompiers ». Elles estiment que c'est au responsable d'établissement de prendre leurs responsabilités, et qu'elles ne peuvent pas se substituer à la non prise en compte de l'éducation à la sexualité mais font en sorte d'ouvrir le dialogue avec les responsables d'établissement. Elles peuvent proposer un projet pour les mois à venir par exemple. L'une des CCF dit que ce n'est pas en 2 heures d'intervention que les problèmes seront résolus.

L'une des CCF a réfléchi à ce contexte et propose dans ce cas, de questionner sur les séances d'éducation à la sexualité et puis le cas échéant de mettre en place un cycle de séances. Ce cycle de séances permettrait d'échanger sur le consentement et d'aborder la sexualité de manière positive et pas seulement d'une manière à focaliser les échanges sur les agressions sexuelles.

-Lorsqu'il y a un thème précis : elles proposent de travailler en amont avec la personne référente et qui fait appel à la CCF. Elles proposent de mettre en place une séance « basique » pour pouvoir prendre en compte les attentes des jeunes avant d'enchaîner avec d'autres séances sur le thème choisi.

Une séance basique correspond à un temps d'échange d'1 heure, pour présenter l'association et parler de vie affective relationnelle et sexuelle en utilisant le brainstorming autour de ces thèmes. Cela peut être aussi des jeux sous formes de questions réponses. C'est ce que j'ai pu détailler plus haut dans la première partie de ce document.

-Concernant la présence d'une personne de l'établissement pendant nos séances, j'ai noté plusieurs éléments. D'abord, on me fait remarquer que la loi prévoit la présence d'une personne de l'établissement pendant les animations réalisées par des intervenant.e.s extérieur.e.s et que c'est un élément à prendre en compte (voir plus haut). Depuis que je suis bénévole au sein du PF, une des conditions pour venir animer était d'intervenir seul.e (ou à deux) face aux jeunes afin de libérer la parole. Je constate que cette question est toujours présente au sein des AD.

-Ensuite, vient la question financière. En effet, les CCF peuvent travailler pour des associations, comme le Planning familial par exemple. Les animations sont financées par des subventions (généralement la DDFE et l'ARS, l'Agence Régionale de Santé) ou financées par les établissements eux-mêmes. C'est une donnée à prendre en compte.

-D'une manière générale, elles parlent de partenariat avec les établissements scolaires et que le fait de se faire connaître auprès d'eux est un travail récurrent à réaliser.

Ces deux derniers éléments sont liés. Il s'agit d'effectuer un travail de recensement des besoins afin de trouver l'équilibre financier pour pouvoir répondre à un maximum de demandes d'animation. Ces subventions permettent de financer la rémunération des CCF et ainsi de proposer ces heures d'éducation à la sexualité de façon gratuite pour les établissements.

LES QUESTIONS QUE JE ME POSE

Le fait est que la loi ne soit pas appliquée, très peu de jeunes bénéficient de ces séances. Si vraiment l'État et les responsables d'établissements se sentaient investis sur cette question, nous aurions pu gagner beaucoup de temps pour participer au changement de société et faire en sorte que toutes et tous puissions vivre de façon plus égalitaire, et avec moins de violences.

Je me dis aussi que si vraiment cette loi était mise en œuvre, c'est-à-dire que les élèves profitent de ces trois séances par an, du primaire au lycée, alors il y aurait moins de tabous et donc les jeunes pourraient s'exprimer plus facilement sans la peur du jugement et donc de fait, nous pourrions répondre à leurs interrogations et leurs préoccupations directes. La récurrence des animations, tout au long de la scolarité (entre 27 et 36 séances selon la durée de la scolarité), permettrait d'aborder des sujets d'actualité, des sujets prégnants dans leur vie. Cette éducation à la sexualité évolue et s'adapte aux besoins spécifiques liés aux âges des publics rencontrés, ou à leur situation. Savoir reconnaître et exprimer ses émotions dès le plus jeune âge demande un apprentissage dont chaque enfant devrait pouvoir bénéficier. Travailler sur les émotions, le respect, le développement de leur esprit critique permet de lutter collectivement contre les discriminations et les violences de genre et à l'épanouissement individuel de chacun.e. C'est permettre à chaque enfant de se construire en tant que personne à part entière. C'est toute cette partie de l'apprentissage qui manque aux jeunes que nous allons croiser.

A l'heure actuelle, avec ce que j'ai pu observer en stage ou au travail, l'éducation à la sexualité est réduite au minimum. C'est-à-dire qu'en 1 heure voire 1h30 on ne peut pas aborder tous les thèmes liés à la sexualité car il faut reprendre la base notamment, comme reconnaître les émotions, ou encore la connaissance du corps par exemple.

Face à ce constat, lorsque nous sommes interpellées pour intervenir dans les établissements scolaires notamment lorsqu'il s'est passé un événement au sein de l'établissement ou bien que le sujet d'intervention soit bien précis, cela m'amène à me poser différentes questions.

Il me faut revoir mon positionnement en tant que future CCF, et mieux cerner les demandes. Les échanges et les retours de certaines CCF ont nourri ma réflexion sur ma problématique posée. Je mets l'accent sur l'importance de l'analyse de la pratique en collectif. Cela me conforte dans le soutien et les apports que les un.e.s et les autres peuvent m'apporter et donc de permettre une remise en question de mon futur poste de CCF.

À travers cette réflexion, je souhaite poser les difficultés, les interrogations que les exemples décrits dans la première partie de ce document m'obligent à me poser :

Je liste, ci-dessous, les questions que je me pose :

- Comment faire en sorte de travailler un vrai partenariat avec les établissements scolaires ? J'entends par partenariat, une récurrence des projets et un suivi de ceux-ci.

- Quelles sont les questions à poser avant nos interventions pour répondre à la fois au personnel de l'Éducation nationale mais aussi pour répondre aux jeunes que nous allons rencontrer ?

- Quelle est la réalité, le vécu des jeunes dans de telles situations ? Peut-être que les retours des personnels encadrants ne sont pas les mêmes retours des jeunes ?

- Quels sont les effets, les résultats attendus des parties : le personnel de l'établissement et les élèves ?

- Est-ce que le sujet demandé répond aux attentes des élèves, car nous intervenons en face de ce public et pas sur les représentations que peuvent avoir les professeurs et responsables d'établissement.

- Est-ce que la présence du personnel de l'établissement pendant les animations collectives, de l'infirmière scolaire est pertinente ? Sur cette question, je suis mitigée. D'une part, et par ce que j'ai pu percevoir en animation, la présence d'une personne de l'établissement ne permet pas de réels échanges, parfois pas d'échanges du tout. La parole est tue, les jeunes sont encore plus gênés et moins prompts à poser des questions et entamer des discussions. Et j'ajoute que parfois, personne ne demande à y assister soit par manque de temps, d'organisation ou d'intérêt.

Et d'autre part, je pense que les élèves ont besoin de repères et de connaître les personnes ressources proches d'eux et qui peuvent les accompagner dans leur vie affective et sexuelle. On a vu précédemment, que les infirmières scolaires partagent leur temps de travail sur plusieurs établissements et donc il n'est pas aisé pour les élèves de connaître l'infirmière scolaire, physiquement et de connaître comment elle peut les accompagner. Savent-ils elles, qu'iels

peuvent avoir accès à des préservatifs, à la contraception d'urgence auprès de l'infirmière scolaire par exemple ?

À propos de ce sujet, je constate à travers les échanges avec des CCF en poste que cette première préconisation n'est plus d'actualité, et que certaines CCF reviennent sur cette manière d'intervenir. L'une d'entre elle m'explique comment elle travaille et conditionne la présence de l'infirmière scolaire par exemple. Elle souhaite effectivement que l'infirmière scolaire assiste aux séances pour plusieurs raisons qui rejoignent mon propos. Les principales raisons sont les suivantes : permettre aux élèves de repérer la personne et de connaître son champ d'action. De permettre de confirmer par la personne elle-même qu'elle est tenue à la confidentialité et au secret professionnel afin de lever les craintes des élèves sur son rôle d'accompagnement. Et enfin, la personne peut intervenir si la CCF en ressent la nécessité. Elle ajoute que la personne qui assiste à ces temps d'échanges n'est pas là pour faire respecter la discipline, comme lorsqu'ils/elles sont en cours, parce que justement ce n'est pas un cours que la CCF vient donner devant la classe mais bien proposer un espace d'échanges dans lequel on peut tout se dire dans la limite du cadre construit et posé avec le groupe.

- Je vais même plus loin dans ma réflexion : faut-il se substituer à la loi que les responsables d'établissement n'appliquent pas ? Devons-nous « rattraper » le temps perdu et par conséquent subir les demandes « pompier », ponctuelles ? C'est peut-être mon militantisme qui parle mais je constate qu'il peut m'arriver parfois de me dire que l'État doit prendre ses responsabilités et que ce n'est pas à nous, CCF ou futures CCF, de pallier ce manque. Mais je sais aussi pourquoi je choisis ce métier et qu'il faut se donner les moyens pour faire évoluer l'application de cette loi. Et puis, je me dis aussi, que les jeunes ne doivent pas être laissés sur le côté, et qu'ils et elles aussi subissent d'une manière ou d'une autre le fait que ces heures d'éducation à la sexualité ne sont pas effectives.

PERSPECTIVES POUR MON FUTUR MÉTIER

En tant que future CCF, et par ces réflexions, je pense qu'une des clés pour répondre à ces interrogations est de mettre l'accent sur les fonctions suivantes du métier de CCF : la fonction de contribution au diagnostic local et de maillage partenarial et celle portant sur la fonction éducative et pédagogique concernant le champ de la sexualité dans ses dimensions relationnelles, affectives et sociales. Dans le cadre des séances d'éducation à la sexualité dans le milieu scolaire, ce travail est lié et combine l'avant, le pendant et l'après intervention.

Pendant la formation, nous avons pu travailler sur la préparation des rencontres avec les structures sollicitant l'intervention d'une CCF. Nous nous sommes interrogées, en groupe, sur les questions à se poser en tant que CCF et à poser aux interlocuteurs lors d'une rencontre dans le cadre d'une demande d'animation collective sur l'éducation à la sexualité.

En premier lieu, il convient de définir les objectifs d'une telle rencontre : le but de présenter les structures respectives et de faire préciser la demande, de recueillir des éléments de contexte, les besoins : en bref de demander qui, quoi, où, comment, combien et pourquoi.

Ci-dessous, une liste non exhaustive des questions et éléments à poser lors d'une première rencontre. Plusieurs rencontres sont parfois nécessaires pour répondre à la demande, il faut pouvoir prendre son temps dans la réflexion et dans la réponse à apporter.

- Préciser les missions du PF, de l'EVARS et ou du CSS et du métier de CCF.
- Qu'est ce qui fait qu'on s'adresse au PF, pour quelles raisons la structure s'oriente vers le PF ?
- Savoir qui on rencontre : connaître le métier et les fonctions que les personnes exercent dans la structure
- Faire alliance : communiquer sans adhérer à tout. Je comprends qu'on peut travailler ensemble pour un objectif commun mais qu'on ne peut pas être d'accord sur tout.
- Faire préciser ce qui nous bouscule, déroute, dérange. On peut exprimer ce qui ne nous convient pas, ce qui ne rend pas dans notre cadre de valeurs, dans notre manière de travailler.
- Les besoins de qui ? de l'équipe ? des usagers ? : pour qui est destinée l'intervention et comment les besoins ont pu être repérés ? Ces besoins sont-ils partagés par l'équipe et ou les usagers ?
- Se préparer, répartir les tâches : cette partie est en place une fois que le projet et ses objectifs sont définis.
- Transmettre des éléments d'expertise, l'approche : ne pas hésiter à décrire en quoi l'éducation populaire fait partie de notre façon de travailler qu'elle est la base de nos interventions. Qu'il s'agit de se donner les moyens de comprendre le monde pour pouvoir le transformer. On peut également parler de nos expériences, de nos constats en s'appuyant sur des statistiques ou autres rapports et études.
- Questionner le budget financier

- Prendre le temps de plusieurs rencontres
- Poser parfois des limites : savoir dire ce qu'on accepte ou pas dans la construction du projet
- préciser le mode d'intervention auprès des jeunes et pourquoi tel référent d'établissement peut être sollicité pour participer à la séance (l'infirmière scolaire) et pas tel autre (CPE, Professeur Principal...)

Ensuite nous nous sommes penchées sur la façon de travailler une demande, nous avons repéré quelques éléments, que je reprends ici. Avant tout, lors de l'élaboration d'un projet il convient de poser un objectif, ce que l'on attend du projet. Celui-ci n'est pas forcément établi dès la première rencontre et on peut prendre du temps, avec toutes les informations recueillies pour pouvoir le construire.

Pour travailler et répondre à la demande, on doit s'appuyer sur l'approche, les besoins repérés et les requestionner si c'est nécessaire. Nous pouvons rediscuter et faire bouger la première demande et réfléchir sur les thématiques à aborder, voir pour les élargir. On n'est pas obligé de répondre à la demande initiale, elle peut la faire évoluer. Il faut pouvoir justifier les choix d'actions et mettre en avant l'éducation populaire, expliquer en quoi cette pratique permet d'ouvrir les échanges et les discussions. Enfin, avec tous ces éléments, il faut faire des propositions, en les justifiant.

Nous nous sommes aussi penchées sur ce que n'est pas une rencontre avec des futurs partenaires. Ce n'est pas un entretien, ni une formation. Nous ne sommes pas là pour faire changer les personnes. Il ne s'agit pas de remettre en cause les pratiques des un.e.s et des autres et ni d'adhérer ou de faire adhérer aux façon de faire et aux propositions.

Toutes ces pistes me font avancer et réfléchir sur le travail que la CCF doit effectuer en amont de la concrétisation de l'action. Je pense que nous pouvons tout à fait défendre nos positions et points de vue en fonction des échanges avec les potentiels partenaires. Nous devons être sûres de nous, de notre posture professionnelle afin de pouvoir échanger dans de bonnes conditions. Pour ma part, je pense que le fait que les choix d'actions soient discutés et validés en groupe me permet d'être plus forte, plus sûre pour défendre nos choix. En repensant aux différents exemples que j'ai pu mettre en avant dans ce document, je me dis que ces expériences m'ont permis et ont permis à notre équipe de pouvoir réfléchir à la manière que nous souhaitons exercer le métier.

Tout le travail de réseau, de rencontre, de diagnostic, de communication permet de se faire connaître et de faire connaître notre façon de travailler, en défendant nos positions et nos valeurs communes au sein du mouvement du PF. D'ailleurs, le fait d'appartenir à un mouvement a plusieurs avantages comme de permettre de se former régulièrement, d'actualiser nos connaissances dans le champ de la vie affective relationnelle et sexuelle, et aussi de partager des retours d'expériences.

Dans la fonction de conception des projets d'animation collective, le collectif permet aussi de pouvoir partager des outils et des méthodes pédagogiques. À cela j'ajoute que l'évaluation des animations collectives sur le contenu et sur la manière d'animer est un moyen d'ajuster et d'améliorer nos méthodes d'animation et nos postures.

Pour répondre à la problématique posée, je propose quelques pistes et réflexions. Mais avant tout je dois dire que l'expérience de terrain d'une CCF que ce soit en entretien ou en animation collective permet de se forger sa propre posture et de pouvoir confirmer, et ajuster son positionnement professionnel. Je pense que c'est la même chose lorsque nous sommes en réunion de rencontre partenarial, nous pouvons faire des propositions justifiées comme nous devons justifier pour quelle raison nous ne voulons pas répondre à certaines demandes.

Dans ce dernier paragraphe, je vais présenter des moyens, des propositions pour faire en sorte que les attentes, les besoins des jeunes que nous sommes amenées à rencontrer soient pris en compte dans le cadre des demandes d'animations collectives.

Une des suggestions de la part d'une CCF en poste dans ma région est de mettre en place une convention partenariale avec les établissements scolaires ou d'autres structures. Ainsi les objectifs, le contenu de l'action et ses modalités sont connues et communes aux différents acteurs actrices du projet.

D'autre part, dans le recueil des besoins et des attentes du groupe de jeunes participant à l'animation, je propose différents outils qui peuvent être mobilisés avant l'animation elle-même :

-Proposer un moment pendant lequel la CCF peut se présenter, présenter son métier et la structure dans laquelle elle travaille. Et de contextualiser l'action qui va être menée auprès de ce groupe. Expliquer de façon transparente l'objet de cette animation, pour quelles raisons le personnel de l'établissement fait appel à une CCF.

-On peut prévoir d'installer une boîte à questions. L'idée est de mettre à disposition une boîte dans laquelle les personnes peuvent y glisser des questions de façon anonymes. On a échangé sur cet outil pendant la formation. Une des remarques que j'ai retenues est que cet outil peut signifier l'inverse de ce que nous voulons mettre en place. C'est-à-dire que nous insinuons que pendant le temps d'échanges, qui doit permettre justement de poser ses questions avec son vocabulaire et sans jugement, tout ne peut pas être dit et discuter. Je proposerai cet outil pendant la mise en place d'un cycle d'animation.

-S'adapter aux échanges, aux thèmes abordés par les élèves eux-mêmes. Je pense que même si on a un sujet pré établi pour l'intervention, on doit pouvoir s'adapter aux thématiques mises en avant par le groupe, et être force de propositions dans les outils. Grâce aux techniques de l'écoute active, la CCF doit pouvoir répondre aux attentes du groupe.

-Proposer un questionnaire auprès des personnes que nous allons rencontrer. Un questionnaire qui peut être co construit avec les personnes partenaires. Celui-ci pourrait nous aider, à travers les réponses, à construire les animations. On peut imaginer des questions fermées et des questions ouvertes afin de leur laisser la possibilité d'écrire leurs interrogations ou les sujets qui les intéressent.

-Présenter au groupe une idée de projet à mettre en place. Un projet construit avec les élèves, pour lequel ils et elles seraient au cœur du processus de création. Cela peut prendre différentes formes, comme une exposition, un atelier d'écriture ou tout autre support discuté et imaginé par le groupe.

-Organiser une réunion en présence des élèves, des parents d'élèves et des responsables de l'établissement. Cette réunion aurait pour objectif de parler des animations d'éducation à la sexualité et de répondre à leurs interrogations, cela permettrait de déconstruire les idées reçues inerrantes à l'éducation à la sexualité. Pendant cette réunion, la CCF peut parler des objectifs attendus, des sujets et activités mis en place pendant ces temps d'échanges, de mentionner les techniques de travail mobilisées pour les animations et de rappeler l'obligation de cette éducation.

-Une fois les temps d'animation passés, je suggère de prévoir un temps d'évaluation de l'action. Cette évaluation effectuée par le groupe, pourrait servir à plusieurs niveaux : évaluer le fond et la forme de l'animation. Elle permet de recueillir les impressions des élèves et ainsi de vérifier les objectifs attendus.

Ces réflexions sur la réponse a apporté lors d'une demande d'animation collective portant sur un thème précis, ou après un évènement passé dans l'établissement scolaire sont des pistes à

explorer. Au cours de sa vie professionnelle, la CCF va rencontrer et recevoir beaucoup d'acteurs d'actrices dans son domaine d'activités. J'imagine que les demandes seront variées et multiples et que c'est tout le travail d'analyse autour de ces cas particuliers, en autres, qui permettra de mieux cerner les tenants et aboutissants d'une telle demande.

CONCLUSION

À travers cet écrit de fin de formation, j'ai tenté de répondre à une problématique qui m'a interpellé dans l'exercice de mon travail et dans la perspective de mon futur métier de CCF. Grâce à la formation, aux stages, et aux échanges avec d'autres CCF en activité je me sens plus outillée pour répondre à des demandes qui sortent du cadre ordinaire. Je me sens plus à l'aise et sûre de moi dans les choix que je devrais faire dans le cadre mon futur poste.

D'autre part, maintenant que le métier de CCF est reconnu, que les connaissances et compétences innérantes au métier sont valorisées. Cette reconnaissance va permettre de mettre en avant tout notre savoir être, notre savoir-faire, nos expériences et in fine faire en sorte que notre parole compte.

RÉSUMÉ

Cet écrit professionnel de fin de formation met en lumière des demandes d'éducation à la sexualité qui peuvent poser des interrogations à la future CCF, soit dans la forme ou dans le fond. En effet, mon expérience bénévole et professionnelle m'a permis de me rendre compte que les CCF peuvent être sollicitées pour différents motifs dans le cadre des animations collectives, et que ces demandes ne laissent pas la place aux demandes directes des élèves. C'est ce qui m'interpelle, comment prendre en compte les attentes du public si la demande est déjà construite sur un thème en particulier ou parce qu'il s'est passé un événement au sein du collège.

Après avoir fait un constat sur la réalité de mise en œuvre de la loi sur l'éducation à la sexualité, et sur les difficultés rencontrées par les acteurs et actrices de terrain dans sa concrétisation, je tente de répondre à cette problématique à travers les observations que j'ai pu faire en stage, les échanges avec des CCF en poste et le contenu de la formation.

ANNEXES

Annexe I : Communiqué de presse : CAS D'ECOLE	P43
Annexe II : Courrier à destination des parents d'élèves	P46
Annexe III : Communiqué de presse du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes P47	
Annexe IV : Questionnaire auprès des CCF en poste	P48

ANNEXE I Communiqué de presse : CAS D'ÉCOLE



CAS D'ÉCOLE

L'Etat ne fait pas ses devoirs

Le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie, réunies sous la bannière CAS D'ÉCOLE, assignent l'État en justice.

(À Paris, le 2 mars 2023) Trois associations impliquées dans la promotion de la santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences de genre et contre les discriminations

LGBTIphobes, ont décidé d'assigner l'État en justice : elles saisissent le tribunal administratif de Paris pour demander l'application pleine et entière de la loi de 2001 relative à l'éducation à la sexualité (ES) des élèves, tout au long de leur scolarité.

Depuis 2001, le Code de l'éducation prévoit que **l'ensemble des élèves doit bénéficier d'une éducation à la sexualité, tout au long de leur scolarité, à raison d'au moins trois séances annuelles**. Soit entre 27 et 36 séances, selon la durée de la scolarité. Et il incombe à l'État de garantir et d'organiser cette éducation à la sexualité, adaptée à l'âge et au niveau d'enseignement de chaque élève. Elle comprend la lutte contre le VIH.sida et la promotion de la santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences de genre et contre les discriminations LGBTIphobes.

Or, dans la réalité, les politiques publiques déployées en matière d'éducation à la sexualité sont très insuffisantes, et ce depuis plus de deux décennies. Aujourd'hui, **seules 15% des personnes âgées de 15 à 24 ans déclarent avoir bénéficié de plus de 6 séances d'ES dans toute leur scolarité et 17% n'en avoir jamais reçues¹**.

L'absence d'entendre les déclarations d'intention des gouvernements qui se sont succédés depuis 2001, sans résultats, les trois associations ont adressé une mise en demeure le 21 octobre 2022 au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Monsieur Pap Ndiaye y a répondu le 3 janvier 2023, sans pouvoir toutefois garantir la mise en œuvre effective des trois séances

annuelles obligatoires.

Le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie ont donc décidé de saisir le juge administratif de Paris pour lui demander de se prononcer en faveur de :

- la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans le défaut de mise en œuvre de la loi de 2001 ;
- l'obligation de l'État de mettre sans délai un terme à l'ensemble des carences et de prendre toute mesure utile permettant de respecter ses obligations légales ;
- la réparation du préjudice moral qu'elles ont subi.

Et si les carences de l'État en matière d'ES ont des répercussions pour les associations, c'est sans occulter leurs conséquences individuelles et sociétales dont l'ampleur, la gravité et la fréquence sont constantes, voire en augmentation en France. **Les chiffres sont alarmants, à l'instar de l'augmentation de 33% des violences sexuelles en 2021².**

Pour la présidente de SOS homophobie, Lucile Jomat : "La sensibilisation est la pierre angulaire pour une société plus inclusive. L'éducation à la sexualité des jeunes est l'un des axes cruciaux de prévention, à la fois au plan individuel et collectif."

Les premières personnes concernées ne s'y trompent d'ailleurs pas : **84% des jeunes de 15 à 24 ans trouvent que le nombre de séances d'ES à l'école n'est pas suffisant aujourd'hui et 79% trouvent que l'ES à l'école complète l'éducation sexuelle apportée par les parents.** Et enfin, 88% reconnaissent qu'une éducation sexuelle adaptée aurait amélioré le début de leur vie affective et sexuelle³.

C'est également une demande des établissements scolaires, comme le rappelle la présidente du Planning familial, Sarah Durocher: "Chaque année, les équipes du Planning sont contraintes de refuser d'intervenir dans des établissements faute de moyens. A chaque fois, ce sont des occasions manquées pour lutter contre les violences et les discriminations de genre, pour prévenir les grossesses précoces et les IST, pour promouvoir l'égalité et enseigner le respect du consentement. Un vrai gâchis !"

Pour la directrice générale de Sidaction, Florence Thune : "Il est urgent d'agir face à la progression des fausses croyances sur les modes de transmission du VIH et face à la proportion croissante de jeunes découvrant leur séropositivité chaque année. Mais pour rendre cette prévention efficace, il faut aussi et avant tout parler de respect de l'autre et de soi-même, de bien-être et de consentement et bien sûr, de sexualité dans son expression la plus globale."

Contact presse

Charles DUBIEF dubief.charles@gmail.com 06 28 65 93 05

Télécharger le dossier de presse www.casdecole.org

¹ Selon une enquête IFOP pour CAS D'ÉCOLE réalisée en février 2023 auprès d'un échantillon de 1063 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans à 24 ans

ANNEXE II Courrier à destination des parents d'élèves



XX,

Le 15 novembre 2021

À l'attention des parents d'élèves,

À la demande de l'établissement où est scolarisé votre enfant, le Planning Familial de la marne va intervenir pendant 3 séances dans le cadre de l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle.

Il s'agit de sensibiliser les élèves à :

- la connaissance de leur corps
- l'identification de leurs sentiments
- au droit à l'intimité
- aux stéréotypes de genre et à l'égalité femmes hommes
- au consentement, ainsi qu'aux violences sexistes et sexuelles
- la prévention des IST et des grossesses non désirées

Notre expérience nous permet de savoir que certaines questions peuvent être posées de façon très crue par certains jeunes. Nos techniques d'intervention permettent de les aborder et d'y répondre sans que d'autres jeunes ne se sentent affectés en cours de séance.

Ce que nous recherchons :

- La libre expression de chaque élève dans le respect de l'autre
- L'acceptation des différences
- Le sentiment de ne pas être jugé par les adultes et les camarades présents

Pour votre information, voici un extrait de la loi Aubry de 2001, relative à « L'éducation à la santé et à la sexualité » :

« Art. L. 312-16. - Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret no 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé pourront également y être associés. »

L'équipe du Planning familial de XX,

ANNEXE III Communiqué de presse du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25 MAI 2023

Fréquentation en hausse des sites pornographiques par les mineur·es : urgence à agir !

Plus de 2,3 millions d'enfants consultent chaque mois des vidéos sur les sites pornographiques ! Ce chiffre effrayant publié aujourd'hui par l'Arcom sur la fréquentation des sites pornographiques par les plus jeunes est à l'image de toutes les autres données de Médiamétrie.

Ainsi en 2022, 30% des internautes mineur·es ont été exposé·es au moins une fois par mois à des contenus pornographiques sur ces sites, quasiment autant que les majeur·es (37 %). 500 000 jeunes consultent des sites pornographiques quotidiennement, soit 8 % des mineur·es. Malgré la loi de 2020 imposant un contrôle d'âge des internautes, dès 12 ans, plus de la moitié des garçons se rendent sur un site pornographique et y passent en moyenne 1 heure par mois. Tout âge confondu, les hommes sont 2,5 fois plus nombreux (53 % vs 20 %) que les femmes à consulter des sites à caractère pornographique.

Sur les sites pornographiques, à portée de téléphone, prolifèrent des millions de vidéos misogynes, racistes, pédocriminelles, qui montrent des actes de violences physiques et sexuelles non simulées contre les femmes et les filles. Parmi les mots clés les plus recherchés, « surprise », « teen », « school girl », « daddy », « fantasme familial », « salope », « défoncer », « étrangement », « interacial » ou même « torture », cumulent des millions de vues.

Plus grave encore : la part des mineur·es fréquentant ces sites a considérablement augmenté en 5 ans, passant de 19 % en 2017 à 28 % en 2022. Le site le plus fréquenté est Pornhub qui rassemble chaque mois 1,4 million des moins de 18 ans (en forte augmentation de 0,9 million depuis 2017). Ce pourcentage de plus en plus élevé n'est pas sans conséquences. Non seulement, cela alimente la misogynie et la confusion entre sexualité et violence ; mais chez les plus jeunes, la confrontation à ces séquences extrêmement violentes est particulièrement traumatique, qualifiable de véritable « viol psychique »¹.

1 Rapport du Sénat, septembre 2022. Audition de la clinicienne Maria Hernandez

Culture du viol, déshumanisation des femmes, apologie de l'inceste... Les contenus illicites et contraires à la dignité humaine représentent un vrai danger pour la société et contribuent à véhiculer une image violente et misogyne de la sexualité. Ils font le lit d'une société qui banalise la violence envers les femmes et participe à la hausse des violences sexistes et sexuelles.

Le HCE publiera en septembre un rapport d'envergure sur la pornographie et le traitement intolérable qui y est fait notamment des femmes. En attendant, il réclame un engagement fort pour lutter contre les violences pornographiques, protéger les personnes mineures de ces contenus et imposer le blocage et des sanctions sévères aux sites concernés qui refusent d'appliquer la loi.

Contact presse : Juliana BRUNO, juliana.bruno@pm.gouv.fr, 06 09 14 43 06

ANNEXE IV Questionnaire auprès des CCF en poste :

-Comment vous répondez à des établissements scolaires lorsqu'ils vous demandent d'intervenir après qu'un évènement s'est passé au sein de l'établissement ? par exemple après l'exclusion d'un élève pour des agressions sexuelles, genre le jeu de l'olive ??

-Comment répondre aux établissements scolaires lorsqu'ils vous demandent de venir mais avec un thème bien précis, exemple traiter l'hypersexualisation ?

-Comment répondre à l'infirmière scolaire ou autre qui veut des séances mais avec sa présence ? (Je suis partagée sur cette question : non pour libérer la parole, confidentialité et oui pour "former et transmettre, partager")

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES ET RAPPORTS :

- Rapport de l'IGESR : l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
Éducation à la sexualité en milieu scolaire N°2021-149-Juillet 2021
- Rapport du Haut Conseil à l'Égalité relatif à l'éducation à la sexualité
<https://www.hautconseilegalite.gouv.fr/santedroitssexuelsetreproductifs/actualites/article/remise-du-rapport-relatif-a-l>

LIVRES :

- “Liberté, Sexualités, Féminisme” 50 ans de combat du planning pour les droits des femmes, édition La Decouverte, 2006. Isabelle Friedmann

SITES INTERNET :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/>
- FRANCE COMPÉTENCES: https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/
- LEGIFRANCE: <https://www.legifrance.gouv.fr/>
- OPENEDITION.ORG
- PLANNING FAMILIAL: <https://www.planning-familial.org/fr>